



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NIÈVRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°58-2020-077

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2020

# Sommaire

## DDT-Nièvre

|   |         |
|---|---------|
| 58-2020-08-31-003 - ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (4 pages)   | Page 3  |
| 58-2020-08-31-004 - ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE A DES AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES EN MATIÈRE DE GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL, POLICE DE LA NAVIGATION, ET POLICE DE L'EAU HORS DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE (2 pages) | Page 8  |
| 58-2020-08-31-002 - ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE POUVOIR ADJUDICATEUR (4 pages)   | Page 11 |

DDT-Nièvre

58-2020-08-31-003

**ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE  
SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

Direction Départementale  
des Territoires de la Nièvre  
Service Loire sécurité risques

## ARRÊTÉ

### PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

—

#### Le Directeur départemental des territoires

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de Mme Sylvie HOUSPIC en qualité de Préfète de la Nièvre ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 13 septembre 2017 portant nomination de M. Sylvain ROUSSET en qualité de Directeur départemental adjoint des territoires de la Nièvre à compter du 15 octobre 2017 ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 18 octobre 2018, portant nomination de M. Nicolas HARDOUIN en qualité de Directeur départemental des territoires de la Nièvre à compter du 5 novembre 2018 ;

VU l'arrêté de la Préfète de la Nièvre du 18 février 2020 portant délégation de signature à M. Nicolas HARDOUIN, Directeur départemental des territoires, et lui permettant de donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 février 2018, modifié par l'arrêté préfectoral du 19 août 2019, portant modification de l'organisation de la Direction départementale des territoires de la Nièvre ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Délégation de signature est conférée à Monsieur Sylvain ROUSSET, directeur adjoint, pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions et des domaines d'activités mentionnés dans l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus.

### ARTICLE 2 :

Pour toutes décisions et tous documents relevant des domaines d'activité dont ils ont la charge et pour ceux dont ils seraient amenés à assurer l'intérim ou la suppléance, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les décisions énumérées sur l'annexe I de l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus, à :

- Mme Christine LE METAYER, secrétaire générale, et Mme Sylvie POPINEAU son adjointe pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- M. Samuel GUILLOU, chef du service aménagement urbanisme et habitat, et Mme Marie-Hélène CASTAGNE son adjointe pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- Mme Virginie CORDILLOT, cheffe du bureau droits des sols et publicité, et Mme Martine BAILLY son adjointe pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- Mmes Isabelle SEGUIN et Caroline CHAMBON, instructrices, pour les consultations prévues en annexe I – Titre VI – 3.2 de l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus,
- M. Camille GILLOT, chef du service Loire sécurité risques, et M. Éric CAGNEAUX son adjoint pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- M. François DUVERNAY, chef du bureau sécurité routière et règlements de la circulation, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus relevant de ses attributions,
- Mme Muriel FILLIT, cheffe du service eau, forêt et biodiversité, et M. Stéphane GEDOUX son adjoint pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- Mme Béatrice CHAREYRE, cheffe du bureau forêt-chasse-biodiversité, et Mme Aude PELICHET, cheffe du bureau Milieux aquatiques, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus relevant de leurs attributions respectives,
- Mme Odile BERTHELOT, cheffe du service économie agricole, et M. Xavier PETIT son adjoint pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus relevant de leurs attributions,
- Mme Marie-Pierre LAPOUGE, adjointe au chef du service accompagnement des territoires, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus relevant de ses attributions,
- M. Axel THIEULIN chef de l'agence territoriale de Nevers, pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus relevant de ses attributions,
- Mme Christelle GUILLON, adjointe au chef de l'agence territoriale de Château-Chinon pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus relevant de ses attributions,
- M. Vincent POLNY, chef de l'agence territoriale de Clamecy pour les décisions et documents énumérés par l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus relevant de ses attributions.

### ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur ou du directeur adjoint ayant reçu délégation permanente de signature, et notamment en dehors des heures d'ouverture des bureaux, les week-ends et jours fériés, délégation est donnée au fonctionnaire désigné comme cadre d'astreinte de direction de la Direction départementale des territoires de la Nièvre et inscrit dans le planning des astreintes, à l'effet de signer tous les documents ou actes relevant des attributions du Directeur départemental des territoires, notamment :

- l'instruction et la délivrance des dérogations préfectorales individuelles prévues en annexe I – Titre II – A.1 de l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus,
- le déclenchement du plan de surveillance des levées.

Cette délégation de signature est accordée, en fonction du tour de rôle défini par le planning des astreintes de la Direction départementale des territoires, à chacune des personnes suivantes :

- Mme Christine LE METAYER, secrétaire générale,
- M. Samuel GUILLOU, chef du service aménagement urbanisme et habitat,
- Mme Marie-Hélène CASTAGNE, adjointe au chef du service aménagement urbanisme et habitat,
- M. Francis CLUZEL, chef du bureau planification, aménagement et mobilités,
- M. Camille GILLOT, chef du service Loire sécurité risques,
- M. Éric CAGNEAUX, adjoint au chef du service Loire sécurité risques,
- Mme Muriel FILLIT, cheffe du service eau, forêt et biodiversité,
- M. Stéphane GEDOUX, adjoint à la cheffe du service eau, forêt et biodiversité,
- Mme Odile BERTHELOT, cheffe du service économie agricole,
- M. Xavier PETIT, adjoint à la cheffe du service économie agricole,
- Mme Marie-Pierre LAPOUGE, adjointe au chef du service accompagnement des territoires.

#### ARTICLE 4 :

Toute délégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

#### ARTICLE 5 :

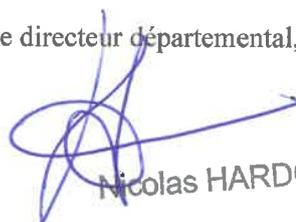
Cet arrêté entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication.

#### ARTICLE 6 :

Le Directeur départemental des territoires et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers le **31 AOUT 2020**

Le directeur départemental,



Nicolas HARDOUIN



DDT-Nièvre

58-2020-08-31-004

**ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE  
SIGNATURE A DES AGENTS DE LA DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
EN MATIÈRE DE GESTION ET CONSERVATION DU  
DOMAINE PUBLIC FLUVIAL, POLICE DE LA  
NAVIGATION, ET POLICE DE L'EAU HORS DU  
DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

Direction Départementale  
des Territoires de la Nièvre  
Service Loire sécurité risques

**ARRÊTÉ**  
**PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE À DES AGENTS**  
**DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

**EN MATIÈRE DE GESTION ET CONSERVATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL,**  
**POLICE DE LA NAVIGATION, ET POLICE DE L'EAU**  
**HORS DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE**

--

**Le directeur départemental des territoires**

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Julien CHARLES en qualité de préfet de Saône-et-Loire ;

VU le décret du 08 décembre 2017 portant nomination de Madame Marie-Françoise LECAILLON en qualité de préfète de l'Allier ;

VU le décret du 5 février 2020 portant nomination de Monsieur Jean-Christophe BOUVIER en qualité de préfet du Cher ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 12 janvier 2010 relatif aux missions interdépartementales des directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 13 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Sylvain ROUSSET en qualité de directeur départemental adjoint des territoires de la Nièvre à compter du 15 octobre 2017 ;

VU l'arrêté du Premier ministre du 18 octobre 2018, portant nomination de Monsieur Nicolas HARDOUIN en qualité de directeur départemental des territoires de la Nièvre à compter du 05 novembre 2018 ;

VU l'arrêté n°3150/2018 de la préfète de l'Allier du 29 octobre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Nicolas HARDOUIN dans les domaines énumérés aux annexes II et III de l'arrêté du 12 janvier 2010 susvisé ;

VU l'arrêté n°71-2020-08-24-035 du préfet de Saône-et-Loire du 24 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Nicolas HARDOUIN dans les domaines énumérés aux annexes II et III de l'arrêté du 12 janvier 2010 susvisé ;

VU l'arrêté n°2020-0149 du préfet du Cher du 20 février 2020 portant délégation de signature à Monsieur Nicolas HARDOUIN dans les domaines énumérés aux annexes II et III de l'arrêté du 12 janvier 2010 susvisé ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Délégation de signature est conférée à Monsieur Sylvain ROUSSET, directeur adjoint, pour toutes les décisions et tous documents relevant de ses attributions dans les domaines de gestion et conservation du domaine public fluvial, de la police de la navigation, de la police de la pêche et de la police de l'eau telles que mentionnées dans les arrêtés préfectoraux susvisés.

### ARTICLE 2 :

Délégation de signature est conférée à Monsieur Camille GILLOT, chef du service Loire sécurité risques et Monsieur Éric CAGNEAUX son adjoint, pour toutes décisions et tous documents relevant de leurs attributions dans les domaines de gestion et conservation du domaine public fluvial, et de la police de la navigation telles que mentionnées dans les arrêtés préfectoraux susvisés.

### ARTICLE 3 :

Délégation de signature est conférée à Madame Muriel FILLIT, cheffe du service eau forêt et biodiversité et Monsieur Stéphane GEDOUX son adjoint, pour toutes décisions et tous documents relevant de leurs attributions dans les domaines de la police de l'eau et de la police de la pêche telles que mentionnées dans les arrêtés préfectoraux susvisés.

### ARTICLE 4 :

Toute délégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

### ARTICLE 5 :

Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

### ARTICLE 6 :

Le directeur départemental des territoires et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le **31 AOUT 2020**

Le directeur départemental,



Nicolas HARDOUIN

DDT-Nièvre

58-2020-08-31-002

**ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE  
SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES EN  
MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET  
DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Direction Départementale  
des Territoires de la Nièvre  
Service Loire sécurité risques

## ARRÊTÉ

### PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE POUVOIR ADJUDICATEUR

--

#### Le Directeur départemental des territoires

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 3 octobre 2018 portant nomination de Mme Sylvie HOUSPIC en qualité de Préfète de la Nièvre ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 13 septembre 2017 portant nomination de M. Sylvain ROUSSET en qualité de Directeur départemental adjoint des territoires de la Nièvre à compter du 15 octobre 2017 ;

VU l'arrêté du Premier Ministre du 18 octobre 2018, portant nomination de M. Nicolas HARDOUIN en qualité de Directeur départemental des territoires de la Nièvre à compter du 5 novembre 2018 ;

VU l'arrêté de la Préfète de la Nièvre du 18 février 2020 portant délégation de signature à M. Nicolas HARDOUIN, Directeur départemental des territoires, et lui permettant de donner délégation aux agents placés sous son autorité pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 février 2018, modifié par l'arrêté préfectoral du 19 août 2019, portant modification de l'organisation de la Direction départementale des territoires de la Nièvre ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Délégation de signature est conférée à Monsieur Sylvain ROUSSET, directeur adjoint, pour toutes décisions et tous documents relevant des attributions d'ordonnateur secondaire et du représentant du pouvoir adjudicateur, telles que mentionnées dans l'arrêté préfectoral du 18 février 2020 visé ci-dessus.

### ARTICLE 2 :

Pour toutes décisions et tous documents relevant des domaines d'activité dont ils ont la charge et pour ceux dont ils seraient amenés à assurer l'intérim ou la suppléance, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions à l'effet de signer les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toute nature, à :

- Mme Christine LE METAYER, secrétaire générale et son adjointe Mme Sylvie POPINEAU, et Mme Amélie DUCROT, cheffe du bureau de la gestion financière,

- M. Samuel GUILLOU, chef du service aménagement urbanisme et habitat et son adjointe, Mme Marie-Hélène CASTAGNE,
- Mme Muriel FILLIT, cheffe du service eau, forêt et biodiversité et son adjoint, M. Stéphane GEDOUX,
- M. Camille GILLOT, chef du service Loire sécurité risques et son adjoint, M. Éric CAGNEAUX,
- Mme Odile BERTHELOT, cheffe du service économie agricole et son adjoint, M. Xavier PETIT,
- Mme Marie-Pierre LAPOUGE, adjointe au chef du service accompagnement des territoires,
- M. Axel THIEULIN, chef de l'agence territoriale de Nevers.

**ARTICLE 3 :**

S'agissant des dépenses, subdélégation est donnée aux agents dont la liste figure en annexe I.  
Le montant total des achats par les agents ainsi désignés doit être cumulé par opération pour l'appréciation des seuils en vigueur.

**ARTICLE 4:**

Toute délégation de signature antérieure au présent arrêté et toutes dispositions contraires à celui-ci sont abrogées.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication.

**ARTICLE 6 :**

Le Directeur départemental des territoires et les agents concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre.

Fait à Nevers, le **31 AOUT 2020**

Le directeur départemental,



Nicolas HARDOUIN

**ANNEXE I**

| <b>Unités</b>                                   | <b>Agents</b>               | <b>Montant € HT<br/>Tous types de marché</b> |
|---|-----------------------------|--|
| Service Accompagnement des Territoires (SAT)    | Marie-Pierre LAPOUGE        | 3 000  |
|   | Axel THIEULIN               | 3 000  |
| Secrétariat général (SG)                        | <b>Christine LE METAYER</b> | <b>20 000</b>                                |
|   | Sylvie POPINEAU             | 3 000  |
|   | Amélie DUCROT               | 3 000  |
|   | Frédérique DEGAS            | 3 000  |
|   | Sophie AVERADERE            | 3 000  |
| Service Aménagement Urbanisme et Habitat (SAUH) | <b>Samuel GUILLOU</b>       | <b>20 000</b>                                |
|   | Marie-Hélène CASTAGNE       | 3 000  |
|   | Francis CLUZEL              | 3 000  |
|   | Maël BUCHER DE CHAUVIGNE    | 3 000  |
| Service Loire Sécurité Risques (SLSR)           | <b>Camille GILLOT</b>       | <b>20 000</b>                                |
|   | Éric CAGNEAUX               | 3 000  |
|   | Dominique LANCHEC           | 3 000  |
|   | François DUVERNAY           | 3 000  |
|   | Elsa ALEXANDRE              | 3 000  |
|   | Fabrice THIERY DE REMBAU    | 3 000  |
|   | Sylvie LE BOUAR             | 3 000  |
| Service de l'Économie Agricole (SEA)            | <b>Odile BERTHELOT</b>      | <b>20 000</b>                                |
|   | Xavier PETIT                | 3 000  |
| Service Eau, Forêt et Biodiversité (SEFB)       | <b>Muriel FILLIT</b>        | <b>20 000</b>                                |
|   | Stéphane GEDOUX             | 3 000  |
|   | Béatrice CHAREYRE           | 3 000  |
|   | Aude PELICHET               | 3 000  |

